

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - EYSINES - Fiabilisation des ouvrages et construction d'une nouvelle filière de la station de Cantinolle à Eysines - Marché n°02 315U -
□Avenant n°4 - Approbation - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une mise en concurrence et par délibération n°2002/0462 du 12 juillet 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement VA TECH - WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY, les travaux de construction d'une nouvelle filière de la station d'épuration de Cantinolle sur la commune d'Eysines, pour un montant de 12 680 231 € HT (soit 15 165 556,27 € TTC).

Deux avenants n° 1 et n° 2, autorisés par délibérations n° 2004/0182 du 5 avril 2004 et n° 2004/0611 du 24 septembre 2004, ont porté le montant du marché 02315U de 12 680 231 € HT à 13 036 541,25 € HT.

La nouvelle station d'épuration est en cours de finalisation, mais des éléments nouveaux viennent modifier les conditions de sa réalisation.

En effet, il est apparu nécessaire d'aménager le bassin d'aération existant en bassin de stockage d'une capacité d'environ 2000 m³ (représentant 2 heures de débit de pointe de la station) qui permettra :

- de protéger le milieu récepteur (Jalle de Blanquefort), par temps de pluie et pour les débits supérieurs à la capacité nominale de la station, en limitant les rejets d'eau non traitée,
- de stocker une pollution accidentelle arrivant par le réseau de collecte (hydrocarbures,...),
- de limiter l'impact d'éventuels arrêts ou dysfonctionnements de station, liés à des problèmes techniques.

Ces aménagements représentent une plus value de 196 805 € HT soit 235 378,78 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4,36 % par rapport au montant initial du marché (12 680 231 € HT).

Le détail de ces opérations est donné dans l'état des prix modifiés joint en annexe de l'avenant.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe assainissement, Chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme UCBA.

Compte tenu des travaux supplémentaires, le délai d'exécution du marché n° 02315U est prolongé de quatre semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n° 4 ci annexé, à intervenir avec le groupement VA TECH – WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY pour un montant de 196 805 € HT qui porte le marché n° 02315 U de 13 036 541,25 € HT à 13 233 346,25 € HT (soit en TTC de 15 591 703,34 à 15 827 082,12 €);
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

